

Rappel : Si votre association reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales, elle a l'obligation d'être immatriculée au répertoire SIRENE afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Même si cette année, nous ne tiendrons pas compte de cette inscription pour l'obtention d'une subvention communale et afin de vous conformer à la réglementation, vous trouverez ci-dessous un modèle de courrier à recopier et envoyer à l'INSEE (le délai d'immatriculation étant inférieur à 7 jours).

Association
adresse
Tél :

Oye Plage le 01 novembre 2008

*Le président de l'association
« nom de l'association »*

à

Monsieur le Directeur régional de l'INSEE
NORD PAS DE CALAIS
130 Avenue Kennedy
BP n° 405
59020 LILLE cedex

OBJET : Délivrance du n° SIRET

Monsieur le directeur régional,

Le service d'information de l'INSEE me fait savoir que votre service a compétence pour immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE et délivrer le n° SIRET, permettant ainsi à notre association de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces qui vous sont nécessaires :

- Photocopie de la page 1 des statuts **présentant l'objet de l'association.**
- Photocopie de l'extrait paru au Journal officiel.
- Photocopie du récépissé délivré par la sous préfecture lors de la déclaration

Par ailleurs, je vous précise que notre association ne dispose pas du n° SIREN

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur régional, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur